

CARREFOUR

Location-gérance : la CFDT accentue la pression sur Carrefour

A partir du 1^{er} avril, 39 magasins Carrefour doivent progressivement passer en location-gérance. La CFDT a attaqué cette mesure en justice fin janvier et une première audience est prévue ce 7 mars au tribunal d'Evry (Essonne). Parallèlement, une procédure est engagée dans trois magasins (Nice, Berck et Etampes), cette fois à l'initiative de Carrefour.

Réservé aux abonnés

Magali Picard

05 mars 2025 \ 12h04

🕒 2 min. de lecture



Carrefour exploite aujourd'hui 101 hypermarchés en location-gérance en France, soit un tiers du parc des grands formats.

Un an quasiment jour pour jour après l'assignation en justice du groupe Carrefour par la CFDT devant le tribunal judiciaire d'Evry (dont dépend le siège de Carrefour situé à Massy-Palaiseau, dans l'Essonne), la tension monte de chaque côté. Le 11 mars 2024, le syndicat avait assigné le distributeur pour « *pratique abusive de la location-gérance* », « *abus de droit de la liberté d'entreprendre* » et demandé 23 millions d'euros de dommages et intérêts, ainsi que l'arrêt de passage de nouveaux magasins sous ce statut, sous peine d'une astreinte de 100 000 euros par infraction constatée. 23 millions comme 23 000 salariés passés sous le statut de la location-gérance dans

obligations sur le plan social », estimait alors **Sylvain Macé, secrétaire national de la CFDT Services**.

Une décision avant le 1^{er} avril ?

Cette assignation sur le fond a donné lieu à une médiation entre les deux parties qui a échoué en décembre dernier. Le 10 janvier, Carrefour annonce une nouvelle vague de passage en location-gérance, concernant 39 magasins et 4000 salariés. En 2025, 101 hypermarchés, soit un tiers du parc, seront en location-gérance, ce mode de gestion qu'utilise Carrefour depuis 2018 pour redresser des magasins en manque de rentabilité. La CFDT attaque alors immédiatement en référé, référé dont l'audience va avoir lieu ce vendredi 7 mars. Le syndicat espère une décision rapide. « *La nouvelle vague de magasins s'échelonne sur plusieurs mois à partir du 1^{er} avril*, explique Sylvain Macé. *Nous espérons une décision de la justice avant.* » Car, dans le même temps, l'assignation sur le fond poursuit son cours et le conflit risque de durer, d'où cette demande en référé. De son côté, Force ouvrière, syndicat majoritaire, a obtenu de Carrefour la réouverture de négociations sur la clause sociale qui s'applique aux salariés des magasins qui passent en location-gérance. « *La loi permet à Carrefour de passer en location gérance*, explique **Dominique Moualek, délégué national pour les hypermarchés**. *Aujourd'hui, il s'agit d'améliorer les acquis que peuvent conserver les salariés et qui s'imposent aux locataires-gérants.* » La Confédération a rencontré le Premier ministre, François Bayrou, le 9 février dernier, et obtenu de créer un Comité national du commerce qui se penche sur la question des clauses sociales.

Carrefour en référé contre trois magasins à Nice, Berck et Etampes

Parallèlement, trois magasins situés à Nice (TNL), Berck (Pas-de-Calais) et Etampes (Essonne) font l'objet d'un référé, cette fois de la part de Carrefour. Dans chacun de ces points de vente en effet, les Comités sociaux et économiques (CSE) ont demandé une expertise sur les conditions de travail. « *L'an dernier, il s'est produit la même chose dans un magasin passé en location-gérance à Marseille. Carrefour a contesté l'expertise et gagné* », rappelle Sylvain Macé. « *Il s'agit d'une continuation d'activité qui ne modifie pas les conditions de travail* », argue de son côté Carrefour. A Rennes, le tribunal de commerce doit se prononcer le 5 juin sur le conflit qui oppose Carrefour à l'Association des franchisés (AFC). En jeu, une amende de 200 millions d'euros pour pratiques déséquilibrées entre le franchiseur et les franchisés. Bercy avait appuyé cette demande. Le printemps s'annonce turbulent pour Carrefour.